

Paris le 24/12/2015

L'intérim à l'AP-HP, la partie émergée de l'iceberg

Pour la Fédération SUD Santé Sociaux, l'affaire qui éclabousse aujourd'hui l'AP-HP n'est que le révélateur de la situation dégradée du système de santé et notamment de la démographie et du salaire des professions paramédicales.

En ce qui concerne la démographie, si l'on cumule la dette de Compte Epargne temps (CET), l'usage de l'intérim et le recours aux heures supplémentaires (sans compter les journées travaillées en sous-effectif) nous pouvons estimer que les établissements fonctionnent avec des effectifs 7% en dessous du nombre nécessaire à un service minimal.

En ce qui concerne les rémunérations, d'après le panorama de la santé de l'OCDE 2015 (Organisation de Coopération et de Développement Économiques), sur 24 pays étudiés en 2013, le salaire des infirmières par rapport au salaire moyen du pays met la France en... 23ème position. Et ce n'est pas vraiment mieux en ce qui concerne le salaire brut puisque la France est en 20ème position.

Pour la Fédération SUD Santé sociaux c'est une situation critique que vivent la majorité des établissements de santé et pas seulement l'AP-HP. La très faible reconnaissance économique que subissent les personnels hospitaliers de la part de l'Etat explique en partie les cumuls d'emploi. En ce qui concerne l'AP-HP et les grandes métropoles cette situation s'aggrave à cause du prix des loyers et du coût de la vie plus élevé.

Pour la Fédération SUD Santé Sociaux certaines administrations hospitalières sont complices de cet état de fait. En développant les journées de 12h elles aggravent ce phénomène et le fait de ne pas pouvoir croiser les fichiers URSSAF est une piètre excuse. En effet, les répertoires ADELI, pour les professions règlementées, permettent de suivre les carrières.

Pour la Fédération SUD Santé Sociaux, sortir de l'impasse révélée par ce scandale nécessite l'abandon de la gestion « à flux tendu » des effectifs, l'embauche de personnel statutaire et une hausse importante des niveaux de rémunération.

